REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0498

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Dispositif de propreté - Quartier de La Duchère - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2014

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014

Délibération n° 2014-0498

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Dispositif de propreté - Quartier de La Duchère - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2014**
service :	Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a adopté, le 11 mai 2009, son cadre stratégique de propreté urbaine. Elle a également adopté, le 22 mars 2010, son plan d'action 2010-2014 visant, notamment à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoiement.

La Communauté urbaine et la Ville de Lyon ont donc décidé, dans un souci de qualité globale des espaces publics mais aussi d'efficacité, de s'orienter vers des principes de gestion plus cohérents et de confier à un intervenant unique le nettoiement de certains espaces.

Le quartier de La Duchère, d'une superficie de 58,2 hectares, situé dans le 9° arrondissement de Lyon, fait l'objet d'un grand projet de ville (GPV) pour la période 2003-2016. Pour contribuer à une qualité de cadre de vie satisfaisante, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine ont choisi, depuis 2004, de mettre en œuvre un dispositif de propreté globale, sur l'ensemble des espaces ouverts au public, quelle que soit leur domanialité.

En application de ce dispositif et conformément à l'outil juridique prévu par l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales, le nettoiement de tous les espaces est confié à la Communauté urbaine via la signature d'une convention de gestion avec la Ville de Lyon.

La Communauté urbaine prend à sa charge, en plus du nettoyage des espaces minéraux qui relèvent de son domaine de compétence, le nettoiement des espaces verts publics ou ouverts au public. La superficie des espaces verts, ainsi nettoyés pour le compte de la Ville de Lyon est de 41,3 hectares.

Le dispositif doit être reconduit pour l'année 2014 et une nouvelle convention définissant la prestation confiée à la Communauté urbaine et son montant doit être conclue.

Le montant de la prestation à la charge de la Ville de Lyon est de 242 170 € pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - la poursuite du dispositif de propreté globale sur le quartier de La Duchère situé dans le 9° arrondissement de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon pour l'année 2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 242 170 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 74741 - fonction 813 - opération n° 0P24O2582.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.